

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 17 septembre 2008, sur la pétition intitulée: «Nuisances à la rue Henri-Blanvalet».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-173 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Situé dans le quartier traditionnellement animé des Eaux-Vives, la rue Blanvalet héberge plusieurs établissements publics qui peuvent être source de nuisances, notamment sonores, singulièrement durant les mois d'été.

La pétition date de mai 2006. Jusqu'en 2007, le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) délivrait sept autorisations, permettant à des cafés-restaurants d'installer des terrasses (dont l'une sur domaine privé).

Depuis lors, deux établissements ont fermé (le Bar Chez Vous et le Café B-Fort). Dès lors, cinq établissements exploitent encore une terrasse dans cette rue: le Code Bar, les Quatre Saisons, l'Etoile espagnole, le Goût des autres et Darya.

Les plaintes des pétitionnaires portent autant sur des problèmes de bruit que de trafic de drogue et de comportement en général de certaines personnes le soir et la nuit.

C'est le lieu de rappeler que les agents de sécurité municipaux ne disposent pas de compétences en matière de maintien de l'ordre et qu'ils ne sauraient dès lors se substituer à la police.

Informé des problèmes affectant la rue Blanvalet, le SEEP ne s'est pas pour autant désintéressé de la question. C'est ainsi qu'à son initiative et en collaboration avec la gendarmerie, il a été obtenu du Service cantonal du commerce que l'heure de fermeture des établissements concernés soit ramenée de 2 h du matin à minuit.

Cette mesure, dont l'application peut être surveillée par les agents de sécurité municipaux puisqu'elle se situe dans leurs tranches horaires de travail (saison d'été), a, conjointement avec la diminution du nombre d'établissements publics, amélioré de manière non négligeable la situation de la rue Henri Blanvalet, depuis le dépôt de la pétition.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

Le 1^{er} octobre 2008.